



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 27/09/2022

Date d'affichage : 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT,

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Véronica TROGLIA
Alain DEHAIS

Secrétaire de séance : Ronald SAHUT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u> AVENANTS MARCHE AD'AP TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX Avenant 01 - Lot n°2 – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds – Entreprise COPIN
En exercice	19	
Présents	15	
Pouvoirs	2	
Votants	17	

Par délibération n°27/22 du 25 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux d'adaptation – AD'AP - Mise en accessibilité PMR de 7 bâtiments communaux à Rouxmesnil-Bouteilles, comme suit :

**TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7
BATIMENTS COMMUNAUX**

<u>Désignation des lots</u>	<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Offre la mieux disante Montant des travaux H.T.</u>
<u>Lot 01</u> – Maçonnerie – Carrelage – Faïences	BADIE ACONNERIE	33 626,28 €
<u>Lot 02</u> – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds	COPIN	58 226,47 €
<u>Lot 03</u> – Plomberie – Chauffage	TECHNI CHAUFFE	33 580,00 €
<u>Lot 04</u> – Electricité	EIFFAGE ENERGIE	4 519,95 €
<u>Lot 05</u> – Peinture – Sols souples	HERBELIN	8 685,90 €
<u>MONTANT TOTAL H.T.</u>		138 638,60 €

Avenant 01 - Lot n°2 – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds – Entreprise COPIN

L'avenant n° 1 introduit :

Afin de respecter les normes en matière d'accessibilité au stand de tir, il est prévu au marché la suppression du sas destiné à l'isolation phonique et son remplacement par une porte acoustique. En vue de renforcer l'isolation phonique des locaux, l'avenant n°1 a pour objet la fourniture d'un plafond acoustique en dalle 600 x 600 mm, suivant devis n°2022 09548 du 20.09.2022.

Le montant global de l'avenant : 4 368,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'avenant n° 1

Note

- Montant du marché de base 58 226,47 € H.T.
- Avenant n° 1 4 368,00 € H.T.

Montant total du marché après approbation

62 594,47 € H.T.

Soit une augmentation de 7,50 % du montant initial de ce lot.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 25 OCT 2022

Affiché le : 26 OCT 2022

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,